

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° 2013-14 du 1^{er} juillet 2013 portant nomination
d'une personne responsable intérimaire à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1330573S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-2, R. 1222-8 et R. 1222-9-1 à R. 1222-9-4;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Rachid DJOUDI est désigné en qualité de personne responsable intérimaire à compter du 8 juillet 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 1^{er} juillet 2013.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS